

varionet MASQUE LAVABLE et RÉUTILISABLE jusqu'à 30X

Plus économique et écologique qu'un masque à usage unique !

LOT DE 10 MASQUES *Enfant*

LOT DE 10 MASQUES *Enfant*



- Masque barrière UNS1 - En conformité avec AFNOR SPECS S76-001:
 - Efficacité de filtration des particules de $3\mu\text{m} > 90\%$
 - Perméabilité à l'air $> 96\text{L}/\text{m}^2.\text{s}^{-1}$
- Haute efficacité de filtration, respirabilité et confort.
- Fabrication en matériaux textiles, traités anti-bactérien.
- Rabat anti-projections innovant en polyuréthane. Une barrière supplémentaire contre les gouttelettes.

10 UNITÉS
≤ 300 usages

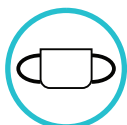
TAILLE
UNIQUE



LAVABLE



3 PLIS



ELASTIQUE



AJUSTEMENT
NASAL



5 COUCHES
PROTECTRICES



RABAT
PROTECTEUR



TRAITEMENT
ANTI - BACTERIEN

COMMENT PLACER LE MASQUE

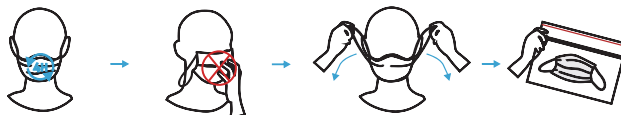
- Avant d'utiliser le masque, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou avec une solution à base d'alcool
- Placer le masque dans la bonne position - le bord plié doit être sur le dessus
- Fixer le masque par les lignes de support / élastiques et adaptez le à chaque oreille
- Ajuster le masque sur le nez et le menton sans vous toucher le visage.



COMMENT ENLEVER LE MASQUE

- Se laver les mains avec du savon et de l'eau ou une solution à base d'alcool
- Retirer le masque juste en tenant les lignes de support / élastiques
- Garder le masque loin du visage et des vêtements afin d'éviter de toucher ses surfaces potentiellement contaminées
- Mettre le masque dans un récipient approprié et lavez-vous à nouveau les mains.

PORT PERMANENT
MAX. 4 HEURES



INSTRUCTIONS DE LAVAGE

Le lavage avant la première utilisation est facultatif. Après utilisation, il doit être lavé en utilisant un cycle de lavage complet pendant au moins 30 minutes à 60 ° C et avec un détergent. Ne peut être utilisé qu'une fois complètement sec. Pas de séchage à l'air libre. Stérilisation au fer à repasser après lavage à maximum 130 ° C pendant 3 min.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2).